

# Aménagement de peines : le recours au placement extérieur en hausse

Exécuter sa peine hors des murs d'une prison, c'est le but poursuivi par la mesure de placement extérieur. Elle s'adresse, dans les faits, principalement aux détenus en fin de peine et nécessite des structures pour sa mise en place. Depuis 2014, l'association de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Drôme (Adsea 26), organise ce dispositif pénal. Elle est la seule structure qui existe dans ce domaine en Drôme-Ardèche, toutes les autres ayant à ce jour disparu.

## ■ Lutter contre la récidive

Jeudi 24 octobre, l'Adsea et tous ses partenaires du monde judiciaire, pénitentiaire et associatif se sont réunis à Puygiron (Sud-Drôme) pour le bilan annuel du dispositif, jugé très satisfaisant. « On a signé une convention avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) de Drôme-Ardèche l'an passé pour accueillir davantage de placés. On est passé de 728 journées de placement en 2018 à 1 866 à l'heure actuelle. » Une montée en charge que Franck Bacquet, directeur de l'Adsea 26, explique gérer « avec notre expérience, notre ancrage sur le territoire et nos partenaires locaux, pour trouver des logements et du travail aux placés ».

Sous l'égide de l'association, le placement extérieur permet actuelle-



**Bilan annuel de la Sauvegarde 26, en présence du Spip (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) et d'autres acteurs du monde judiciaire.** Photo Le DL/M.G.

ment à cinq personnes d'exécuter leur peine en travaillant la journée et en rentrant chez eux le soir, dans un logement privé. Avec pour objectif clair de lutter contre la récidive. « La mesure, prononcée par le juge d'application des peines, ne s'adresse qu'aux personnes écrouées déterminées à sortir de la spirale délictuelle », indique Franck Bacquet. L'Adsea travaille en lien avec XP2i, une association d'insertion. Si le travail n'est pas obligatoire, « il aide cependant énormément pour ce public déstructuré », précise Hélène Henckens, directrice adjointe du Spip Drôme-Ardèche.

Aujourd'hui, en France, environ 400 personnes

font l'objet d'un placement extérieur, sur les quelque 71 000 personnes écrouées (mais pas forcément incarcérées).

## ■ « On reçoit des demandes de placement pratiquement tous les jours »

« Il y a une vraie volonté du gouvernement de dé-

velopper cet aménagement de peine, souligne Franck Bacquet. Notre structure reçoit des demandes de placement pratiquement tous les jours. D'ici la fin de l'année, nous négocierons pour recevoir jusqu'à 14 personnes en placement extérieur. »

**Marie GOMEZ**

## 33 % de sortie positive pour le placement extérieur

« Sur les 17 ou 18 placés que nous avons accompagnés cette année, nous avons 33 % de sorties positives, c'est-à-dire de personnes qui ont obtenu un travail à la fin de leur placement », expose Hélène

Henckens.

Un travail dit « ordinaire », c'est-à-dire sans lien avec l'emploi d'insertion qu'ils occupaient pendant l'exécution de leur peine. Ce taux de réussite est évalué six mois après la sortie.